



« Pour une Europe sociale, apprenons la MOC !! »
Réunion spécifique « Refondation » Jeudi
4 mars 2010

Personnes présentes :

ALLARD Monique, FADS Maromme

BAULARD Mehdi, FADS LE Havre

BERRUYER Thierry, La Clède Alès

BERTRAND David, Secours

Catholique

BRAHIMI Houari, FADS Paris

BRAPHA Patricia, CASA Avignon

CASQUIN Jean Michel, FADS Lille

CHAUDRILLER Laurence, S.U.S Sète

CHEVILLOTTE Sophie, FADS Siège

CHICHAOUI Ouafa, Cité Saint Jean

Paris

COSTE Muriel, ESAT St Jean

Marseille

COUPEL Joëlle, FADS St Germain

Laye

DUSSEAUX Stanislas, FADS

Maromme

ELMI Mahamoud, Parole du Citoyen

FARRUGIA Corinne, Sec. Catholique

Marseille

FRIDRICH Eric, ESAT St Jean

Marseille

GEROME Clément, FADS siège

GEST Aline, FADS Le Havre

GREUILLET Alain, FADS Paris

GUIDICELLI Marie, FADS siège

HEBERT Jordi, FADS Le Havre

HONORIEN Jérôme, F. Abbé Pierre

Gagny

JANET Edna, FADS Lille

KONGUE Victor, FADS Rouen

KONI KEMBI Pierre Hermann, La

Clède

Alès

LAFFARGUE Capucine, ACSC

LEFEBVRE Guillaume, FADS

Maromme

LORION Jean-Martin, FADS Lyon

LOTFI Ouanezar, FNARS IDF

METZINGER Samantha, La Clède

Alès

NEBEL Johann, FADS Le Havre

NICU Girip, ACPM Marseille

NSIMBA Etienne, F. Abbé Pierre

Gagny

OGER Aymeric, AYA Paris

OLID Danielle, S.U.S Sète

PARIS Michel, ESAT St Jean

Marseille

PERAN Serge, FADS Rouen

PETERSEN Peter, Sec. Catholique

Paris

POIRIER Michel, F. Abbé Pierre

Gagny REYMOND Catherine, Sec.

Catholique

Paris

RIVIERE Jacques, Sec. Catholique

Paris

ROSELLO Renato, ESAT St Jean

Marseille

SANTINI Rémy, FADS Maromme

SAUTIER Anais, FADS siège

SCACCIANOCE Caroline, La

Clède Alès

SENESTRE Catherine, FADS

Rouen

SZYMANSKI Catherine, Secours

Catholique Paris

VIDALENC Patrick, Parole du
Citoyen
WALTHER Franck, FADS Marseille



Projet cofinancé par la Commission
européenne dans le cadre de PROGRESS



1



Présentation de la démarche de la Refondation

Cf. doc présenté en séance et joint à ce compte rendu.

Débat

Lors de la présentation de la démarche de consultation des personnes accueillies dans le cadre de la refondation et plus largement des politiques du logement et de l'hébergement, les personnes présentes ce sont exprimés sur

Leur souhait d'être consultées en amont des débats et pas seulement sur la mise en œuvre de ces politiques.

La notion de prestations qui ne leurs parait pas approprié. Il conviendrait mieux de parler de services.

Le manque de prise en compte de la problématique des sans papiers dans les politiques actuelles de logement et d'hébergement.

Travaux en groupes

Définition des besoins primaires et secondaires.

Définition des prestations.

Cf. doc joint.

Prochaine réunion :
le 26 avril 2010
au siège de la Fondation de l'Armée du Salut

**60, rue des frères Flavien 75020
PARIS de 10h à 16h**

L'ordre du jour est :

- validation du compte rendu
- poursuite du travail sur les prestations et les modalités de mise en œuvre des prestations
- point d'actualité sur la poursuite de la mise en œuvre du Conseil consultatif des usagers

Projet cofinancé par la Commission
européenne dans le cadre de PROGRESS





« Pour une Europe sociale, apprenons la MOC !! »
Réunion spécifique « Refondation »
Vendredi 26 mars 2010

Personnes présentes :

ALLARD Monique, FADS Maromme
ANDRE Nicolas, FADS Florange
BALDACCİ Dominique, FADS St
Germain en Laye
BAULARD Mehdi, FADS LE Havre
BERTRAND David, Secours
Catholique
BODIN Didier, FADS Paris
BRAHIMI Houari, FADS Paris
CASQUIN Jean Michel, FADS Lille
CHAUDRILLER Laurence, S.U.S Sète
CHEVILLOTTE Sophie, FADS Siège
CHICHAOUI Ouafa, Cité Saint Jean
Paris
COLLIN Séverine, FADS Florange
COSTE Muriel, ESAT St Jean
Marseille
DARGUD BENASSE Gaël, FADS
Lyon
DUSSEAUX Stanislas, FADS
Maromme
FARRUGIA Corinne, Sec. Catholique
Marseille
FERREYROLLES Juliette, Sec.
Catholique
FRIDRICH Eric, ESAT St Jean
Marseille
GALLET Guy, F. Abbé Pierre
Gagny GARGUILO Vincent,

Petits frères des pauvres GEST
Aline, FADS Le Havre
GHEZZANI Olivier, FADS Siège
GREUILLET Alain, FADS Paris
GROUES Bruno,
UNIOPSSGUIDICELLI
Marie, FADS siège
HEBERT Jordi, FADS Le Havre
HEBERT Stéphane, FADS Le Havre
ICHTERS Luc, FADS Belfort
JANNET Edna, FADS Lille

KHANA Zahia, FADS St Germain
Laye
KONI KEMBI Pierre Hermann, La
Clède
Alès
LACHAISE Paul, FADS Paris
LAFFARGUE Capucine, ACSC
LEFRANC Daniel, S.U.S Sète
LEPELLETIER Marie, FADS St
Germain en
Laye
LORION Jean-Martin, FADS Lyon
LOTFI Ouanezar, FNARS IDF

Projet cofinancé par la Commission européenne dans le cadre de PROGRESS

SECOURS
CATHOLIQUE
Caritas France



UNIOPSS



LOIZON Valérie, URIOPSS IDF
MIGUEUS Isidor, FADS Lyon
NICU Girip, ACPM Marseille
NSIMBA Etienne, F. Abbé Pierre
Gagny
OLID Danielle, S.U.S Sète
PARIS Michel, ESAT St Jean
Marseille
PERAN Serge, FADS Rouen
PETERSEN Peter, Sec. Catholique
Paris
POIRIER Michel, F. Abbé Pierre
Gagny
REYMOND Catherine, Sec.
Catholique

Paris
ROSELLO Renato, ESAT St Jean
Marseille
SANKARE Fournel, FADS St Germain
en
Laye
SANTINI Rémy, FADS Maromme
SAUTIER Anais, FADS siège
SEJOURNET Claude, Sec. Catholique
SENESTRE Catherine, FADS Rouen
SZYMANSKI Catherine, Secours
Catholique Paris
ZACHARIAN Elias, ACSC

Présentation de la démarche de la Refondation

Vu le nombre de nouvelles personnes, la démarche de la Refondation est présentée de nouveau. Cf. doc présenté en séance et joint.

Travaux en groupes

Validation du document « prestations » et ajouts.

L'ensemble des ajouts sont rediscutés en plénière et validés par tout le monde. Cf. doc joints.

Désignation des représentants du Conseil Consultatif à la restitution du 31 mars

Après débat, il est décidé que 2 personnes accueillies participeront à la restitution du 31 mars auprès du groupe de travail « référentiel Prestations/coûts ».

Plusieurs critères sont retenus :

- Etre disponible le 31 mars
- Avoir envie de représenter le groupe
- Avoir participé aux 2 réunions de travail
- Un représentant Ile de France et un représentant Province.

Projet cofinancé par la Commission européenne dans le cadre de PROGRESS

SECOURS
CATHOLIQUE
Caritas France



UNIOPSS



Une seule personne de province remplit l'ensemble des critères. Elle est donc nommée : Medhi BAULARD

4 candidats franciliens se portent candidats. Un vote est effectué pour choisir le mode de sélection : élection ou tirage au sort. La majorité des personnes votent pour le tirage au sort. David BERTRAND sera le représentant francilien.

Medhi et David seront accompagnés par Marie. Une réunion entre eux 3 est prévue le 31 mars au siège de la Fondation de l'Armée du Salut pour préparer la restitution de l'après midi.

Intervention de Marie Françoise LAVIEVILLE

Mme LAVIEVILLE est la déléguée générale adjointe du Chantier national prioritaire. Elle revient rapidement sur la présentation du Chantier et de la Refondation.

Elle précise que le Conseil consultatif des personnes accueillies (CCPA) est une instance pérenne, tant qu'existera le Chantier national prioritaire. Des réunions à intervalles réguliers devront être organisées pour travailler sur les thématiques du Chantier. Le CCPA souhaite venir donner son avis lors du Comité de suivi de la Refondation. La participation au CCPA se fait sur la base du volontariat, en entrée/sortie permanente. Les réunions/déplacements seront financés par le Chantier national prioritaire. L'animation sera confiée à Marie Guidicelli et Sophie Chevillotte. Est également abordée la question de l'organisation territoriale du CCPA en régions. Il faudra creuser le sujet.

Le CCPA peut choisir les thématiques liées au Chantier qu'il souhaite. Plusieurs idées émergent :

- Référent personnel
- SIAO
- Tarification
- Prise en charge des addictions/violences
- Accueil/confort
- Publics exclus et expulsés des CHRS - Comment prévenir les expulsions ?
- Pertinence des outils d'insertion par le logement
- Mieux accueillir, mieux orienter
- Offrir un accompagnement social adapté
- Logement social

Projet cofinancé par la Commission européenne dans le cadre de PROGRESS



- Co-formation des travailleurs sociaux et personnes accueillies
- Accompagnement à l'accès au logement
- Participation active des bailleurs

Par ailleurs, il est demandé de réfléchir sur la périodicité des réunions et le mode de représentation. Il est approuvé la décision d'organiser 2 réunions d'ici juillet 2010, puis 2 autres entre septembre et décembre.

Prochaine réunion :
le 18 mai 2010
au siège de la Fondation de l'Armée du Salut
60, rue des frères Flavien 75020
PARIS de 10h à 16h

L'ordre du jour est :

Rappel méthodologique

Travail en groupes sur le thème « Mieux accueillir, mieux orienter »

Réflexion sur le mode de représentation

Projet cofinancé par la Commission européenne dans le cadre de PROGRESS

**SECOURS
CATHOLIQUE**
Caritas France



UNIOPSS



*Les associations
pour développer
la solidarité*



	<p>Chantier national prioritaire logement et hébergement - Groupe de travail prestations/coûts</p> <p>Restitution du Conseil Consultatif des Personnes Accueillies (CCPA)</p> <p>31 mars 2010, Paris</p> <p>15 personnes (DGCS, Chantier national prioritaire, associations) Medhi BAULARD, David BERTRAND et Marie GUIDICELLI</p>
<p>Ordre du jour</p>	<p>Restitution du travail du CCPA</p>
<p>Points à retenir</p>	<p>Medhi et David ont rappelé la méthodologie de travail (2 réunions entre personnes accueillies et intervenants sociaux avec travail en petits groupes et validation par consensus) puis ont présenté le document reprenant les propositions de prestations et modalités du CCPA.</p> <p>Points de discussion autour des propositions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Créer des logements passerelles entre la rue et l'hébergement ○ Un vrai lit ○ Regroupement géographique des différents types d'aide ○ Aide financière mesurée ○ Maraudes mixtes, composées de travailleurs sociaux et d'experts du vécu ○ Ecoute adaptée à chaque personne, lieux de crise ○ Mise en place de séjours de rupture ○ Choisir le centre ○ Garantir la continuité du parcours de la rue vers le logement, mais aussi dans le logement ○ Avoir un référent personnel, avec possibilité de recours ○ Pratiquer la technique de la reformulation ○ Importance de la convivialité et de la prise en charge individualisée <p>Commentaires et préconisations du président de séance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation extrêmement claire, forte, pas de parole en l'air sur des sujets compliqués. Travail utile ○ Transmettre le document du CCPA dans sa forme originelle ○ Pour chaque association/administration du groupe, prendre position et reprendre à son compte les amendements du CCPA les intéressants.

Proch. réunion	Le CCPA se réunira le 18 mai à la Fondation de l'Armée du Salut.
----------------	--



Conseil Consultatif des Personnes Accueillies Mardi 18 mai 2010

Personnes présentes :

ALLAOUI Ali, FADS Marseille
ARFAOUI Ali, ACSC
BERTRAND David, Secours Catholique
BODIN Didier, FADS Paris
BOUSSEROUEL M. FADS Paris
BRAHIMI Houari, Parole du citoyen
CASQUIN Jean Michel, FADS Lille
CHEVILLOTTE Sophie, FADS Siège
CHICHAOUI Ouafa, Cité Saint Jean Paris
COSTE Muriel, ESAT St Jean Marseille
DARGUD BENASSE Gaël, FADS Lyon
DRABA Fotigui, FADS Paris
DROUHOT Elisabeth, Sec. Catholique
Marseille
ELMI Mahamoud, Parole du Citoyen
FARRUGIA Corinne, Sec. Catholique
Marseille
Fazia, ESAT Marseille
FERREYROLLES Juliette, Sec. Catholique
FRIDRICH Eric, ESAT St Jean Marseille
GANDELLA Edouard, Chantier National
Prioritaire

GREUILLET Alain, Parole du Citoyen
GUIDICELLI Marie, FADS siège GUITARD
Anne-Claire, FADS St Germain en Laye
HAMMAS Lounis, FADS St Germain en
Laye
ICTERS Luc, FADS Belfort
JANNET Edna, FADS Lille
LACHAISE Paul, FADS Paris
LAFFARGUE Capucine, ACSC
LORION Jean-Martin, FADS Lyon
MEDOUR Djamila, FADS Paris
NUGUES Emmanuel, FADS Neuilly s/seine
PARIS Michel, ESAT St Jean Marseille
PERNICHE Françoise, FADS Paris
SZYMANSKI Catherine, Sec. Catholique
Paris
SAUVAGEOT Carine, FADS Neuilly s/seine
SAUTIER Anaïs, FADS siège
SEJOURNET Claude, Sec. Catholique
VIDALENC Patrick, Parole du Citoyen

1. Retour sur la présentation des propositions « Référentiel prestations/coûts » au Chantier National Prioritaire du 31 mars 2010

Des documents sont distribués ce jour pour, d'une part, rendre compte de la réunion du 31 mars 2010 où ont été présentées par Medhi et David les propositions du CCPA, et d'autre part, pour expliquer que de nombreuses propositions du CCPA ont été reprises par les associations dans les volets 1 et 2 du référentiel « prestations/coûts ».

Le volet 1 est considéré comme définitif et a été transmis au Ministre.

Le volet 2 est encore provisoire, des modifications sur la forme doivent être effectuées. Doit être également rajouté le résultat du travail sur les formations/qualifications des intervenants sociaux.

Cf. docs joints.

Le CCPA demande à ce que :

- un glossaire des acronymes soit rédigé et distribué pour une meilleure compréhension des documents
- soit distribuée la liste des associations participant au groupe de travail sur le référentiel.
- Un travail d'approfondissement sur les séjours de rupture et les logements passerelles soit poursuivi au sein du CCPA.

Le CCPA insiste enfin sur la nécessité d'être associé à toutes les étapes d'élaboration et d'évaluation des politiques publiques qui les concernent. Cette démarche doit s'inscrire dans la durée, de manière pérenne, et non pas sur du court terme.

2. Réflexion sur le mode de représentation

Après débat, il a été décidé que les représentants du CCPA seront élus parmi les personnes candidates, sans critère jusqu'au dernier CCPA de décembre 2010. Afin d'assurer une bonne représentation, 4 personnes seront élues. 7 personnes se portent candidates et présentent un « programme ».

Candidats :

Alain. 19 voix
David. 9 voix Emmanuel.
13 voix
Fazia. 25 voix
Paul. 26 voix
Catherine. 16 voix puis 18 voix
David. 16 voix puis 14 voix

Sont élus : Paul, Fazia, Alain et Catherine. Félicitations à eux !!

3. Travail sur le thème « Mieux accueillir, mieux orienter »

Un powerpoint est présenté, rappelant les 5 propositions de la thématique « Mieux accueillir, mieux orienter ». cf. doc joint.

Conformément à ce qui avait été décidé lors du dernier CCPA de mars, les participants se sont divisés en groupes pour travailler sur les thématiques du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) et du référent personnel.

Retours des groupes :

Groupes sur le référent personnel :

Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
-----------------	-----------------	-----------------

<p>Le référent personnel : a des compétences sociales est au courant de toutes les démarches administratives a connaissance des lois est ouvert à tous les dialogues est sans a priori a des qualités humaines respecte la confidentialité a une connaissance des autres structures a un bureau individuel est indépendant, c'est-à-dire extérieur à l'établissement et sans hiérarchie</p> <p>Le référent personnel: fait le suivi de la personne malgré ses changements d'adresse est garant de la continuité du parcours est en contact avec les référents sociaux des établissements</p> <p>La personne a le droit de changer de référent.</p>	<p>Constituer un dossier unique en utilisant par exemple le numéro de sécurité sociale, accessible aux travailleurs sociaux qui assurent le suivi de la personne. Le dossier appartient à la personne et les informations qui y figurent sont celles que la personne souhaite communiquer. <i>« y'en a marre de jouer les magnétophones ».</i></p> <p>La personne peut choisir son référent et peut en changer si incompatibilité (<i>« mais pas plus d'une fois par an »</i>).</p> <p>Le référent a un socle commun de formation avec les travailleurs sociaux, doit connaître les lois et doit bénéficier de formations continues.</p> <p>Son rôle : aide aux papiers, au transport, suivi du RSA, suivi logement, orientation sur le marché du travail. <i>« Il est là pour éviter les doublons ».</i></p> <p>Il travaille en lien avec le samu, le 115, la CAF...</p> <p>Il ne doit pas accompagner trop de personnes pour permettre un suivi de qualité.</p> <p>Le référent peut être dans l'établissement ou hors de l'établissement.</p>	<p>Le référent personnel est nécessaire. C'est le pilote du projet personnel comme un médecin traitant qui est choisi.</p> <p>Ses compétences sont : Permettre aux travailleurs sociaux dans les structures de changer leurs pratiques</p> <p>L'écoute la disponibilité Capacité à travailler avec les intervenants des structures/acteurs de l'action sociale en partenariat total et constant</p> <p>Son lieu de travail est convivial, accessible, propice à l'accueil, permet le respect de la confidentialité, indépendant.</p> <p>Il faut pouvoir changer de référent.</p> <p>Le référent doit respecter la liberté de chacun.</p> <p>Il faut être attentif au nombre de suivi.</p> <p>Il doit tenir compte des capacités et de la fragilité de chacun.</p> <p>Il doit permettre des rencontres régulières et aller au devant des personnes à la rue. Il doit avoir un désir de bien communiquer.</p>
--	---	---

En résumé :

Le référent personnel est nécessaire. Il doit être choisi et les personnes peuvent en changer. Il doit être considéré comme un médecin référent, qui n'est pas spécialiste mais coordonne les actions autour de la personne accompagnée.

La majeure partie des participants au CCPA pense qu'il doit être indépendant des structures sociales, tant hiérarchiquement que géographiquement. **Il n'y a pas eu de consensus à ce sujet.**

Un point de vigilance paraît important : le nombre de suivi doit être raisonnable.

Le référent personnel a des savoirs :

- un socle commun de formation avec les travailleurs sociaux
- connaissance des lois et des démarches administratives régulièrement à jour
- connaissance de l'ensemble des structures

Le référent personnel a des savoirs faire :

- capacité à travailler avec les intervenants des structures/acteurs de l'action sociale en partenariat total et constant
- aide aux papiers, au transport, suivi du RSA, suivi logement, orientation sur le marché du travail
- Prise en compte des capacités et des fragilités de chacun
- Aller au devant des personnes à la rue
- Est garant de la continuité du parcours

Le référent personnel a des savoirs être :

- ouvert à tous les dialogues, sans a priori
- qualités humaines
- respect de la confidentialité
- disponibilité
- respect de la liberté
- communicant

Groupe SIAO :

Le groupe souhaite relever les points de vigilance suivants concernant la mise en place et le suivi des SIAO :

- le SIAO doit avoir une mission de prévention, notamment auprès des personnes en risque d'expulsion
- le SIAO doit veiller à ce que les critères d'admission dans les centres ne soient pas trop élevés
- le SIAO doit veiller à ce que les 115 disposent de l'intégralité des places d'urgence disponibles dans les centres
- le SIAO doit être une instance de recours pour les personnes en risque de recours d'hébergement, que ce soit de leur fait ou de celui de l'institution.
- Les réorientations par les CHRS doivent être actées par le SIAO
- Réfléchir au lien entre le SIAO et les plateformes d'accueil des demandeurs d'asile

- Comment accompagner les sortants de prison et plus largement sur la prise en compte des publics spécifiques ?
- Prévoir une articulation entre le SIAO et les équipes mobiles de rue
- Veiller à ce que les conditions de collecte et de restitution de l'information sur les besoins des personnes en matière d'hébergement soient bien prises en compte par les institutionnels, notamment par le biais des observatoires locaux.

4. Calendrier

Il est décidé d'organiser un CCPA extraordinaire le 10 juin 2010 à Paris pour travailler sur la conférence européenne de consensus sur les sans abri.

Les dates des réunions du comité de suivi seront directement envoyées aux représentants élus du CCPA.

Le CCPA suivant aura lieu le 9 septembre.

Merci à tous pour votre participation !



Conseil Consultatif des Personnes Accueillies **Jeudi 10 juin 2010**

Personnes présentes :

AUTHELET Chloé, la Parole du Citoyen
BODIN Didier, FADS Paris
BOUTRY William, ABEJ Lille
BOUSHIB Bédra, FADS Paris
BREGOU Francois, FNARS
CAMARA Khady, FADS Lilas
CAVALLARO Giorgia, FADS siège
CASQUIN Jean Michel, FADS Lille
CHEVILLOTTE Sophie, FADS Siège
COSTE Muriel, ESAT St Jean Marseille
DARGUD BENASSE Gaël, FADS Lyon
ELMI Mahamoud, Parole du Citoyen
ESSERS, Melissa, FADS Lilas
FRIDRICH Eric, ESAT St Jean Marseille
GAVALDA Claude, FADS Paris
GHEZZANI Olivier, FADS siège
GREUILLET Alain, Parole du Citoyen
KHARDIATOU Sylla, FADS Paris

LAURENT Francis, FADS CRCE
LORION Jean-Martin, FADS Lyon
MEDOUR Djamila, FADS Paris
NDWACKI Eric, Maison Relais Concarneau
NUGUES Emmanuel, FADS Neuilly s/seine
PARIS Michel, ESAT St Jean Marseille
PETERS Jean, Front SDF Belgique
PYCK Alain, Front SDF Belgique
REYMOND Catherine, Secours Catholique
ROHEL Pieric, FADS Paris
ROSELLO Renato, FADS Marseille
SZYMANSKI Catherine, Sec. Catholique Paris
SAUTIER Anaïs, FADS siège
SEJOURNET Claude, Sec. Catholique
SEZNEC Nicolas, Maison Relais Concarneau

1. Point sur l'avancée des travaux de la refondation

- Le prochain comité de suivi de la refondation aura lieu le 5 juillet, avec les représentants du CCPA qui portent la parole des personnes accueillies • Retour sur le thème de la dernière réunion « mieux accueillir, mieux orienter » ; Pour rappel il n'y a pas de consensus sur l'indépendance des référents par rapport aux structures sociales où ils sont accueillis.
- La sollicitation du ministre pour une représentation du CCPA au niveau des réunions ministérielles n'a pas reçu de réponse, mais nous allons la relancer.
- Réflexion sur l'organisation du CCPA en régions : la parole des personnes doit être écoutée, il faut réfléchir à comment la mettre en place. Une idée serait de s'appuyer sur les structures (FNARS, URIOPSS et FADS) dans les régions, qui

animent déjà des instances de prise en compte la parole des personnes accueillies.

2. Réflexion sur l'organisation régionale

Une étape fondamentale pour le développement du CCPA est l'institutionnalisation du processus participatif des régions. Ce qui est demandé aux participants concerne le cadre de l'organisation entre le niveau régional et le niveau national. Divisés par groupes nous avons échangé autour deux grandes questions :

1. Qui doit participer au CCPA ?
2. Quelle articulation du CCPA entre les régions et le niveau national ? Comment sont articulées les thématiques ? à partir des régions ? à partir du niveau national ?

La réponse à la première question a été uniforme dans tous les groupes : le CCPA doit être ouvert à tous ; à toutes les personnes concernées directement ou indirectement par la pauvreté, des personnes accueillies aux élus, par conséquent il faut élargir le périmètre de la participation pour une représentation de toutes les personnes en difficultés sociales (personnes accueillies, travailleurs pauvres...). Il a été souligné l'importance d'avoir une représentation plus large de personnes en précarité que de travailleur sociaux.

Au sujet de l'articulation des CCPA régionaux et du lien avec le national, les groupes ont proposé de :

- constituer des CCPA au niveau régional, qui élisent 2 représentants qui siègeront aux rencontres nationales (CCPA national).
- Pour faciliter la participation des régions et pour porter cette démarche il faudrait avoir des rencontres nationales décentralisées, c'est-à-dire organiser les réunions nationales chaque fois dans une région différente.
- Enfin, il faudrait interpeller les fédérations déjà présentes en régions pour que le processus soit porté le plus largement possible, car il y a encore des régions qui sont peu avancées dans la démarche.
- Les groupes ont aussi proposé de faire participer des personnes accueillies au Conseil Administratif de ces instances et ont formulé une demande de rémunération directe et indirecte.
- Il faut envisager un rôle du CCPA dans la participation à l'évaluation externe des établissements sociaux et médico-sociaux pour garantir la bonne mise en oeuvre de la participation dans les établissements.
- Les thématiques traitées devront partir des réalités de chaque région. Elles doivent être communes au national mais aussi concerner les préoccupations régionales.

Pendant les discussions, quelques remarques ont été faites pour améliorer la démarche :

- La difficulté d'implication des travailleurs sociaux dans cette démarche est parfois perçue comme démotivante.
- Des problèmes de communication du CCPA. Il faut le faire connaître à plus de personnes, en s'appuyant par exemple sur les maraudes dans la diffusion de l'information, utiliser les relais dans les autres associations, et avoir de personnes accueillies qui participent à la diffusion des informations.
- Il faudrait aussi avoir une formation à la prise de parole et à l'écoute (être écouté et à l'écoute des autres)
- Changer le nom du CCPA pour pouvoir englober tous ceux qui vivent en précarité

En résumé :

- Le rôle du CCPA est très important pour faire entendre la voix de toutes les personnes en situation d'urgence et de précarité (accueillies ou non).
- Engager la démarche de création de CCPA régionaux qui enverra des élus au CCPA national, qui doit être décentralisé et tourner à chaque rencontre dans une région différente. Les thématiques discutées partiront de la réalité de chaque région.
Interpeller les fédérations existantes pour faciliter la démarche participative du CCPA.
- Il est important de promouvoir le CCPA

3. Présentation de la conférence de Consensus sur le sansabrisme.

Un power point a été présenté, expliquant la conférence de consensus, les objectifs, les protagonistes et la méthodologie.

En résumé: il s'agit d'une conférence organisée au niveau européen sur le sansabrisme.

Les organisateurs sont : le gouvernement belge dans le cadre de la présidence de l'Union Européenne, et la commission européenne en collaboration avec la FEANTSA, le Front commun SDF et le gouvernement français.

L'objectif est d'écouter la parole des personnes sans « chez-soi » dans les pays de l'Union Européenne sur 5 grandes questions ; leurs opinions seront apportées à la conférence de décembre et seront intégrées à la définition d'un consensus écrit qui sera diffusé et deviendra la base pour le développement des politiques communes sur le sans-abrisme en Europe.

Divisés en 5 groupes de travail nous avons discuté sur les 5 questions suivantes :

1. Qu'est qu'une personne « sans chez soi » ? (la définition est différente dans tous les pays, pour des politiques communes il faut avoir une définition commune)

Les idées force de chaque groupe sont les suivantes :

- Prisonniers
- Personnes qui dorment à la rue, dans des tentes, dans le bois.
- Personnes accueillies dans des structures d'hébergement (CHU, CHRS, CHS...)
- Personnes qui ne vivent pas en logement autonome
- Personnes hébergés chez des tiens
- Personnes qui vivent dans des voitures, camping car
- Personnes qui vivent dans des mauvaises conditions (étudiants, travailleurs pauvres), surpopulation
- Personnes qui vivent à l'hôtel, en mobile home
- Personnes qui vivent en squat
- Personnes qui vivent dans de logements indignes

Qu'est-ce que c'est être « chez soi » ?

- Avoir une clé et un contrat de location ou de vente (acte notarié)
- Etre libre de ses mouvements, ne rendre de compte à personne
- Etre autonome
- Gérer ses horaires seuls
- Se sentir à l'aise
- Etre dans un endroit propre
- Avoir son propre matériel, ses meubles
- Un endroit sûr, se sentir en sécurité
- Y mettre ce qu'on veut y mettre
- Choisir son logement (dans la limite de son budget)
- Choisir son quartier
- Pouvoir recevoir amis et famille (enfants)
- Un lieu qui préserve son intimité et la vie privée - Ne dépendre de personne

2. Que faudrait-il faire pour éviter que les personnes ne se retrouvent à la rue ? Quel travail de prévention ? (la pauvreté s'accroît et l'accès au logement est un des points de la lutte contre l'exclusion. Il faut avoir une volonté politique forte et des moyens de prévention efficaces)

- Créer un organisme gouvernemental d'alerte et de prévention et de résolution des problèmes financiers que les banques pourraient contacter en cas de difficultés financières sur le compte en banque avant qu'il y ait défaut de paiement.

- Numéro Vert unique pour la France pour que la personne dans le besoin puisse réclamer de l'aide psychologique, sociale, d'orientation au niveau des aides financières, de la commission départementale d'aide au logement.
- Formation des travailleurs sociaux pas seulement théorique mais avec des stages pratiques avec des gens en difficultés, avec sens des responsabilités, du sérieux, de l'humanité, une grande capacité d'écoute. Ils doivent avoir une réponse immédiate.
- Une fiche d'évaluation sera distribuée à chaque personne pour qu'il s'exprime sur le travail du travailleur social. Elle enverra cette fiche au chef de service et à la DGCS.
- Individualisation du traitement des dossiers.
- Etablir des maraudes avec des experts du vécu et des professionnels qualifiés et compétents.

3. Les personnes sans chez soi doivent elles être impliquées dans toutes les décisions qui les concernent ? Si oui, comment ? (la participation des personnes impliquées est importante pour construire des stratégies évitant la perte de logement)

- Oui,

Comment et dans quelles instances ?

- La personne doit pouvoir être à l'aise pour définir sa position, sa demande.
- Suivi de qualité (référence à la loi janvier 2002)
- Représentativité dans les instances de droit commun (Conseil Général, Pole emploi, commission Droit Au Logement Opposable, Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation, MDPH, Centre Communal d'Action Sociale...)
- Représentativité aux Conseils d'Administration des associations et des fédérations.
- Création d'une instance nationale décisionnaire, militante, indépendante pour fédérer les instances de représentation des personnes accueillies.
- Création d'un comité éthique de la participation citoyenne.

4. Les gens qui viennent d'un autre pays européen pour s'installer en France ont-ils les mêmes droits que vous ? Si non, que faut-il faire? (l'aide sociale pour les personnes non citoyennes du pays de résidence est différente)

- Non, les personnes étrangères sont traitées différemment
- Constats : accès aux soins n'est pas le même pour tous

- En France ; on soigne uniquement aux urgences
- En Pologne : on soigne toutes les personnes venant de l'étranger sans chercher à savoir d'où elles viennent. C'est l'Etat qui paye donc les salariés au travers de leurs impôts.
- Comment protéger dans les foyers les personnes qui sont en situation irrégulière ?
 - Des organisations acceptent toutes les personnes, même ceux-ci sans papiers
 - En Belgique, les personnes sans papiers ne sont pas accueillies dans les centre d'hébergement à long terme ; par contre pour l'accompagnement en terme de santé, oui.
 - En Belgique, il y a des sans domicile fixe français qui touchent le RSA en France puis qui retournent vivre en Belgique.
 - Il faut avoir une domiciliation pour être rattaché à une région et pouvoir recevoir le RSA. Certaines personnes allant dans le sud perdent leur RSA car elles sortent de la région de domiciliation.

Au-delà du débat :

Question : Les personnes qui travaillent en France pendant 10 ans qui payent des impôts et qui ne sont pas régularisées, comment ces gens vont-ils être protégés des accidents du travail, de la lutte contre l'exclusion, de la rue et de la misère ?

- Régularisation de la situation des personnes en situation irrégulière par l'Etat, surtout celles qui travaillent.
- Développer des associations d'insertion professionnelle sociale auprès des centres d'hébergement et pour handicapés.
- Pourquoi n'existe-t-il pas un droit de circulation dans tous les pays ?

5. Comment l'Union européenne peut-elle forcer les pays à mener une politique d'inclusion pour les personnes sans chez soi et à faire respecter leurs droits fondamentaux ? (il n'y a pas de politiques sociales au niveau européen qui obligent les pays membres à agir de même façon)

- En faisant une charte commune qui s'adresse à tous les pays de l'union européenne.
- Création d'un Comité Européen contre l'exclusion sociale
- Créer une cellule européenne sur la solidarité et l'exclusion avec un comité directeur et un chargé de mission qui évalue dans chaque pays de l'Union européenne, l'état des Pauvreté et propose pour chaque pays aux députés européens de voter un texte de loi.
- Pérennisation de la conférence de consensus afin de suivre les retombés de résultat: être associé à l'évaluation et en être aussi les protagonistes.

4. Calendrier

Le prochain CCPA aura lieu le 9 septembre au siège de la Fondation Armée du Salut. La thématique à traiter qui a été choisie par le groupe est :

L'accompagnent dans et vers le logement.



Conseil Consultatif des Personnes Accueillies Jeudi 9 septembre 2010

Le groupe prépare le temps de travail avec le ministre Benoist APPARU. Plusieurs groupes sont constitués qui réfléchissent sur 2 questions à poser au Ministre.

Intervention de Benoist APPARU

a. Introduction

Le Ministre s'exprime sur sa volonté de créer une instance particulière, représentative des personnes hébergées.

Cette volonté part d'un constat partagé : Nous sommes dans un dialogue entre les administrations et les associations, mais les personnes en situation de pauvreté ne sont pas suffisamment prises en compte. Rien ne remplace l'expérience des personnes en situation de pauvreté.

L'Armée du Salut a la plus grande expérience en termes d'accompagnement des personnes au niveau de leur participation. C'est pour cela que l'animation du CCPA lui a été confiée.

Le deal sur le CCPA :

- tout ce que le CCPA propose ne sera pas forcément pris en compte. ○ Mais ce n'est pas un simple comité créé pour dire « c'est bon on les a écoutés, maintenant on fait notre travail ».
- Il y a eu une véritable prise en compte de cette parole dans l'élaboration du référentiel.

Le Ministre fait la proposition de faire participer le CCPA aux rencontres trimestrielles qu'il anime dans le cadre de la Refondation. Il y a besoin de préconisations et d'expériences.

L'idée force est que nous réfléchissions tous à comment être efficaces pour sortir les personnes de la rue.

b. Questions/ réponses avec le Ministre:

Autour de la participation des personnes accueillies :

Comment l'Etat peut garantir une participation effective et non alibi à la participation, à l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques ?

Le Ministre fait deux constats :

- La culture française est différente des cultures du Nord. Les usagers sont des acteurs des politiques dans le Nord de l'Europe. Dans le sud, dont la France, les usagers sont des sujets de politique.
- Pas de vision consolidée des actions des CVS.

Il propose de consolider les **3 niveaux de participation** :

- Un CVS dans chaque établissement
- Le CCPA au niveau national.
- Le niveau régional/départemental reste à construire: le Ministre propose d'envoyer une circulaire aux DRJSCS pour rendre obligatoire la participation des personnes dans les instances territoriales.

Comment les personnes accueillies peuvent intervenir dans la formation des travailleurs sociaux ?

Le Ministre n'en a pas entendu parler. Il va en parler avec les correspondants régionaux de la Refondation.

Quels sont les moyens financiers pour aider la participation des personnes ?

Le Ministre répond que des moyens financiers sont mis en place, notamment via la subvention attribuée pour le CCPA pendant 3 ans.

Autour de l'accompagnement des personnes et des évolutions de l'accueil dans le dispositif AHI :

La continuité de la prise en charge : Quels projets pour que la prise en charge puisse continuer l'été ? Pourquoi dans certains CAU les personnes doivent encore traîner dans la rue ?

Le Ministre réaffirme le principe de continuité de la prise en charge. Ce principe n'est pas aujourd'hui effectif. La refondation (service public de l'hébergement et accès vers le logement) sert à ça : pas de différence entre la période hivernale / estivale.

L'objet du SIAO (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation) est de réunir dans une même structure toutes les informations pour qu'une fois qu'une personne rentre dans le dispositif, on ne la lâche plus. C'est aussi l'objectif du référent. Un 2^e SIAO sera mis en place pour organiser la réinsertion. Normalement, tous les SIAO seront mis en place au 15 septembre 2010. Il faut réagir très vite et faire une évaluation.

Comment proposer un référent personnel à une personne qui ne vient qu'en hiver et qui ne fréquente pas les structures le reste du temps ?

On ne peut pas le faire sans la volonté de la personne, on ne forcera pas les choses. Entre ne pas forcer et essayer de convaincre, il peut se passer des choses. On sait tous que certaines personnes qui ont passé 15 ans dans la rue et ont du mal à venir dans un centre. Il faut des dispositifs particuliers en hiver, mais il faut les limiter. La situation budgétaire de la France est mauvaise. Il faut apprendre à dépenser moins et être plus efficace. La volonté des associations et des personnes accueillies est d'avoir plus de places. Mais on ne peut pas dire logement d'abord et vouloir plus de places d'hébergement pour accueillir. Il faut accompagner et faire sortir les gens vers le logement pour libérer des places d'hébergement pour les personnes à la rue. En créant par exemple de l'intermédiation locative, et en mettant en place une reprise par l'Etat du contingent préfectoral. « *Le toujours plus n'est pas la bonne solution.* »

Passer de la rue où on est désocialisé à un logement indépendant, c'est pas possible. Il faut un parcours.

Effectivement, il faut des sas de reconstruction, de resocialisation. Il y a certaines personnes pour qui ça peut aller plus vite, si elles sortent très vite de la rue. Il faut individualiser les réponses et donc le parcours. Les SIAO devraient permettre de recréer de la fluidité au sein du dispositif AHL. La création de places n'est pas toujours la bonne réponse. Ces dernières années, beaucoup de places ont été créées (effort considérable de rattrapage par rapport aux besoins). Mais il y a peu de visibilité sur les besoins. Par exemple à Lyon, une association veut créer un centre d'hébergement pour hommes seuls avec chiens. Mais on ne sait pas exactement estimer les besoins.

Un logiciel doit être mis en place sur le nombre de personnes à la rue. Quand sera-t-il mis en place ? Par qui et avec quels objectifs ?

Réponse du Préfet Régnier :

On ne sait pas quel est le profil des personnes à la rue et quelles sont les réponses qui leur sont actuellement apportées. Le SIAO sera une tour de contrôle pour voir qui arrive et qui sort. Le logiciel va faire du traitement nominatif et on prendra des informations anonymes pour créer un observatoire des données, des profils, des places disponibles et des réponses apportées.

Il y aura une restitution mensuelle des places disponibles.

Ce logiciel a également pour objectif de permettre une planification territoriale : c'est-à-dire de faire un diagnostic pour avoir une meilleure restitution de l'activité, rendre un meilleur service aux usagers et avoir une vision nationale.

Réponse du Ministre :

A Paris, on ne sait pas ce qui se passe dans 70% des cas. On dit qu'il faut créer des places, mais on ne sait pas si on en a vraiment besoin.

Pour exemple, sur la coordination des maraudes avec le Samu social à Paris, il y a 3 associations sur le même arrondissement le même soir !!. Il y a des questions d'organisation et de coordination à régler.

Libérer des places en CHRS d'accord, mais pour les jeunes, comment font-ils sans revenu, sans expérience pour avoir un logement ? Le taux de chômage des jeunes est autour de 20%.

Il existe des structures type FJT, l'Intermédiation locative ou des CHRS, l'idée est d'avoir une participation de l'utilisateur qui corresponde à ses revenus.

Le gouvernement a mis en place l'Ecole de la 2^e chance pour permettre aux jeunes sortant du système scolaire classique d'accéder à une formation/qualification. Il faut aider les jeunes à trouver un travail, mais le Ministre est contre le fait de leur donner un revenu de substitution.

Il est convaincu que la formation et la qualification quand cela correspond au métier désiré sont à la base de l'insertion des jeunes. Il faut rester dans le cadre où l'aide donnée a pour objectif l'accès à l'emploi.

Autour de l'accès au logement

Comment favoriser l'accès aux bailleurs privés ?

Il faut mobiliser les outils qui sont à notre disposition : le logement social essentiellement. Le logement social, c'est loger les plus modestes. Le parc privé ne s'adresse pas au même public. Le dispositif Solibail est une tentative intéressante pour mobiliser ce parc. Il y a des logements vacants mais les grandes villes sont différentes du reste de la province. Par exemple, sur les grandes agglomérations, il y a des listes d'attente importantes mais sur une ville moyenne comme Dijon, les bailleurs sociaux passent des annonces dans les journaux pour faire venir gens dans le logement social.

Où en est-on de l'application de la loi SRU ?

Il faut organiser la mixité sociale à l'échelon du territoire. Que chacun y trouve sa place : les plus modestes mais aussi les ménages aux revenus moyens...

Neuilly ne respecte pas les 20 %. Il y a une commission nationale réunissant les associations et les députés de gauche et de droite qui a pour objectif d'évaluer l'application de la loi. Alors que la proposition de la commission était d'exonérer les

viles de Neuilly et Vincennes au regard des efforts fournis, le Ministre a demandé à ce qu'elles soient condamnées.

Autour du service civique

Faire intervenir des jeunes en service civique au sein des maraudes de première intervention, cela est il vraiment pertinent ?

Les jeunes seront formés et encadrés par des professionnels. Ce n'est pas la panacée, mais le fait que des jeunes veuillent travailler dans ce secteur, c'est une bonne chose et il faut l'encourager. Le Ministre y croit. On jugera sur pièce.

Autour de l'accueil des personnes sans papier.

2 principes réaffirmés par le Ministre:

Un accueil inconditionnel quand il s'agit d'une situation d'urgence.

Mais les personnes en situation irrégulière ont vocation à être reconduites chez elles sauf si ce sont des demandeurs d'asile, c'est la loi.

2. Travail sur l'accompagnement vers et dans le logement.

Aide à la recherche logement / recherche collective

Constats :	Propositions :
Des propriétaires sont frileux par rapport aux minima sociaux Annonces immobilières : où chercher ?	Aider à la visite, expliquer les contraintes liées à l'appartement visité (ex : loyer élevé avec chauffage électrique et fenêtres mal isolées !!) Faire le deuil du lieu de vie idéal Meilleure articulation des intervenants sociaux (associations/CCAS) autour de la problématique du logement de la personne.

Aide aux premiers pas dans le logement

Constats :	Propositions :
------------	----------------

<p>Peur des difficultés financières et démarches administratives lourdes</p> <p>Solitude, addictions, problématiques de santé</p> <p>Problème de gestion du budget et du quotidien</p> <p>Perte de repères, non connaissance de l'environnement</p> <p>Problème d'hygiène de vie</p>	
--	--

Suivi du ménage logé

Constats	Propositions
<p>Pas de réel suivi organisé au niveau national.</p> <p>Des dispositifs existent (bail glissant, passerelle).</p> <p>Attention entre contrôle social et autonomie de la personne.</p> <p>Plus de transparence avec un bailleur public que privé</p>	<p>Travailler en pluridisciplinarité</p> <p>Remettre en place l'ASI</p> <p>Permettre des tarifs réduits lors de l'acquisition du logement (factures, impôts).</p> <p>Le référent du CHRS ou CESF doit pouvoir suivre ce travail.</p> <p>Accompagnement social lié au logement</p>
	<p>à installer de manière pérenne</p> <p>L'intervenant social doit pouvoir aller vers la personne en l'informant de ses droits et devoirs</p> <p>Partenariat solide entre bailleur et locataire.</p>

Vie sociale dans le logement collectif

Constats	Propositions
<p>Besoins différents selon la composition du ménage.</p> <p>Le retour à la rue est souvent motivé par la solitude et le manque de vie sociale.</p>	<p>Engager des démarches participatives type CVS.</p> <p>Développer des actions collectives en interne : repas, moments conviviaux</p> <p>Développer les partenariats avec d'autres associations, les services de la ville.</p> <p>Pour prévenir l'échec ou la difficulté, organiser et aller au devant des personnes pour leur proposer des règles de bonne gestion</p> <p>Pour évaluer et préparer la sortie, évaluer les dispositifs eux-mêmes et les personnes qui les mettent en œuvre.</p>

Prochain CCPA le 23 novembre 2010 :

- validation du compte rendu du CCPA
- validation d'un nouveau nom pour le CCPA
- Actualité de la régionalisation du CCPA
- inviter bailleurs sociaux, les représentants des réseaux
- aborder la thématique solitude et oisiveté
- continuer à travailler sur les dispositifs d'accès au logement
- Actualité de l'évaluation du dispositif SIAO

Compte rendu CCPA du 23 novembre 2010

AGULLO Brigitte	DAVID Bertrand	INGOUF Henri	PIOL Eric
AUTHELET Chloé	DEBACKERE Alice	JOLIVET Cécile	PION Dominique
BASSET Marc	DESMET Jessie	JOSENS Gilbert	PLESSE Lucie
BERGOT Guenaelle	DROUHOT	KRZYZANIAK JeanFrançois	QUEGUINER Joëlle
BIANCHI Stéphanie	Elisabeth	LAFFARGUE	QUEVA Jordan
BOIZET Nathalie	DUBOIS Perrine	Capucine	RAHMOUNI Nicole
BON Michel	DUBREUIL	LENNON Didier	RANO Floriane
CAER Gilbert	Stéphane	LISS Sylvie	ROPERS Nicolas
CASQUIN Jean- Michel	ELMI Mahamoud	MANON Paulette	SANNAT Driss
CAVALLARO	EUSTACHE	MARGALO Helena	SAUTIER Anais
Giorgia	Hyasmine	MAROYAN Zina	SAUVAGEOT Carine
CHAUDOT Déborah	FARRUGIA Corinne	MARTIN Cyrille	SEBAA Lila
CHEVILLOTTE	FERREIRA	MICHAUX Matthieu	SEJOURNET Claude
Sophie	FRIDRICH Eric	MIRTILLO Olivier	SHOUNADZE Medea
CHICHAOUI Ouafa	GARDELLA Edouard	NUGUES Emmanuel	SZYMANSKI
CHOPIN Michel	GOCHI Jean	NZOUMBA	Catherine
COCHERIL	GREUILLET Alain	PARIS Michel	TANGUY Marion
Françoise	GROUES Bruno	PERNICHE	TOUDIC A.
COLINET	GUERBAS Faziah	Françoise	VANIER Patrick
Geneviève	GUIDICELLI Marie	PHILIPPE Michel	VIDALENC Patrick
COSTE Muriel	HITA Dimitri	PINEL Violaine	

Présents (74 personnes) :

1) Bilan et présentation par les élus du dernier comité de suivi de la Refondation

+ Alain donne des précisions sur le FSL¹ et les disparités constatées selon les territoires.

¹ FSL : Fonds Solidarité Logement

- + Faziah rappelle qu'on peut refuser un logement dans le cadre de la loi DALO² et qu'un recours est possible (en cas d'éloignement géographique entre lieu de travail et lieu de résidence).
- + Catherine précise qu'il existe une circulaire sur les relations entre associations et pouvoirs publics³, des CCAPEX (Commission de Coordination des Actions de Prévention des EXpulsions) existent.
- + L'équipe du préfet Régnier a donné des précisions sur le plan hivernal.
- + La conférence de consensus sur le sans abris organisée par la FEANTSA⁴ aura lieu le 8 et 9 décembre à Bruxelles.
- + Des informations sur la formation des jeunes en service civique, qui interviendront dans le cadre de maraudes, sont apportées
- + Les comptes rendus des comités de suivi de la Refondation seront envoyés aux membres du CCPA systématiquement, les représentants en ont pris l'engagement.

2) Changements de dénomination du CCPA

-- Propositions :

- * « Conseil Consultatif des personnes accueillies et/ou accompagnées » * il manque le terme « précarité » / « pauvreté », pour inclure les personnes à la rue
- * « Conseil Consultatif des personnes concernées par la précarité », ainsi personnes à la rue ET accompagnants sociaux sont inclus

-- Finalement on garde le même nom, mais pourquoi ne pas élaborer une charte pour garantir la parité dans la représentation ? Après cette discussion, nous sommes d'accord pour dire que la notion de personnes accueillies s'accompagne d'une notion plus englobante et citoyenne. Ce CCPA est ouvert à toute personne engagée contre la précarité.

3) Présentation de l'Accompagnement Vers et dans le Logement

-- Définitions, la solvabilisation, les baux glissants, les structures intermédiaires. Voir Power Point en pièce jointe :

-- Questions et débat :

- + la Garantie Risques Locatifs. Il remplace le LOCAPASS, la condition : étant que le loyer soit au moins égal à la moitié des revenus de la personne (donc un taux d'effort supérieur à 50%).
- + Baux glissants : ça ne fonctionne pas en Ile de France ; cela dépend largement des territoires.

² DALO : Droit Au Logement Opposable

³ la circulaire : http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/circulaire_18_janvier_2010.pdf

⁴ FEANTSA : fédération européenne des associations travaillant avec des sans abri

- + RHVS (Résidence Hôtelière à Vocation Sociale) : elles n'ont pas été développées car la logique d'urgence devrait céder à la place à celle du logement d'abord.
- + Résidence sociale : durée de « résidence » de 2 à 3 ans.
- + Les maisons relais accueillent beaucoup de personnes souffrant de troubles psychiques.

4) Groupes de travail sur l'AVDL

-- Répondre aux questions suivantes :

- * Constats : qu'est ce qui fonctionne ? Qu'est ce qui ne fonctionne pas ?
- * Quelles sont nos propositions sur l'AVDL ?

Groupe 1 :

-- Constats :

- * manque d'information sur ces mesures aussi bien pour les travailleurs sociaux que pour les personnes accueillies. Nécessité de former tous les intervenants (formation continue) -- Propositions :

- * adapter le remboursement de la caution aux associations à la situation de la personne, c'est-à-dire l'alléger, la différer, l'annuler ou l'étaler dans le temps
- * travailler avec les mairies à la réhabilitation de bâtiments vides avec des personnes en réinsertion (ex : association pour l'amitié APA)

- * travailler avec des associations de quartier pour l'intégration des nouveaux habitats, anciens résidents des structures d'hébergement

Groupe 2 :

-- Constats :

- * élitisme des maisons relais, pas d'unité dans les conditions d'accès ou les modalités d'accueil, ni de coordination, encore moins de concertation

- * en Ile de France : concurrence des publics et des associations, selon les possibilités et les relations qu'ont les établissements. Des « effets d'aubaine » se font sentir pour l'entrée en maisons relais -- Propositions :

- * créer un logiciel de gestion unique pour une transparence sur le dossier FSL dans toutes les régions

Groupe 3 :

-- Constats :

- * méconnaissance des dispositifs AVDL

- * stigmatisation des personnes : impossibilité d'accueillir des personnes extérieures, difficulté d'accéder à un logement car la demande de logement est estampillée « SDF » -- Propositions :

- * meilleure information de tous,

- * créer une COUVERTURE LOGEMENT UNIVERSEL (dans le même esprit que la

CMU)

- * prendre en compte l'isolement sans infantiliser les personnes
- * les publics « maisons relais » devraient eux aussi être prioritaires pour les logements sociaux

Groupe 4 :

-- Constats :

- * les pièces à fournir sont trop nombreuses et stigmatisantes (ex : relevé d'impôts)
- * le prêt familial est conditionné à la fréquentation d'une école
- * les critères d'éligibilité du LOCAPASS sont trop élitistes
- * problèmes du stockage des meubles : en cas d'expulsions et aussi avant d'intégrer un logement, comment faire ?

-- Propositions :

- * demande de la fin des « black lists »
- * fin du fichage quant aux expulsions
- * organiser des déménagements sociaux
- * mettre en place des ateliers avec d'anciens résidents pour la préparation à la sortie des structures d'hébergement
- * organiser des portes ouvertes, rendre les services de suite systématiques quand il y a accès au logement (autonome ou adapté)
- * créer des structures transitoires pour préparer l'accès au logement.

Ex :

appartement témoin pour assurer le lien hébergement/logement pour une période d'essai

- * développer des structures communautaires et des structures pour personnes souffrant de troubles psychiques
- * demande de dossier unique pour les demandes HLM (en principe ceci sera effectif en janvier 2011)

Groupe 5 :

-- Constats :

- * un accompagnement social post-hébergement insuffisant (qualitatif comme quantitatif), problème des changements de référence
- * répartition des logements déséquilibrée selon le territoire --

Propositions :

- * promouvoir les droits des locataires à l'extérieur (atelier de préparation à la prise de logement)

Groupe 6 :

-- Constats :

- * on ne sait pas où aller chercher l'information
- * les dispositifs ne sont pas clairs -- Propositions :
- * financer les formations des accompagnants sur l'AVDL,
- * pérenniser les postes AVDL,
- * favoriser les rencontres avec les associations de quartier,

- * tenir compte du lieu géographique du suivi pour l'attribution logement
- * reconnaître le droit aux loisirs et à la culture (avec des tarifs préférentiels)

Groupe 7 :

-- Constats sur les CHRIS :

- * on n'a pas assez de temps pour se poser
- * le montant du RSA est handicapant pour l'accès au logement --

Constats sur les baux glissants :

- * un meilleur financement serait nécessaire -- Constats sur les maisons

relais :

* manque de précision sur la mission des hôtes ; qualification pas obligatoire -- Propositions :

- * des maisons relais à taille et à visage humains
- * droit d'accès au DALO maintenu pour les résidents des maisons relais

Groupe 8 :

-- Constats :

* problèmes des personnes en ESAT⁵ pour accéder à un logement (niveau de ressources)

* difficultés rencontrées par les personnes sans papiers et non régularisées pour accéder à un logement -- Propositions :

* travailler sur l'AVDL avec les personnes en ESAT, développer les ateliers qui aident les personnes sortant des établissements vers des logements autonomes

5) Divers

-- Pas de nouvelles du secrétaire d'Etat Appar, en réaction au courrier UNIOPSS/FNARS/Fondation de l'Armée du Salut sur la régionalisation du CCPA. Un rendez-vous est fixé entre la Fondation de l'Armée du Salut, l'UNIOPSS et la FNARS à ce sujet à la mi-janvier.

-- Le SIAO et les personnes accueillies : comment ont-elles été associées ? + Au 31 octobre, 80 départements avaient formalisé des SIAO, 103 opérateurs travaillent à sa mise en œuvre

+ 70% des SIAO géreront à la fois urgence et insertion, 57% des SIAO ont le statut associatif, le reste des SIAO sont des GCSMS⁶.

+ Travail d'articulation entre la plateforme demandeurs d'asile et SIAO

+ Champagne Ardenne : les personnes accueillies ont été associées au début du projet sur la rédaction mais plus au moment de la finalisation

+ Calvados : pas encore de SIAO

+ Manche : les personnes accueillies n'ont pas été associées

⁵ Établissement et service d'aide par le travail

⁶ Groupements de coopération sociale et médico-sociale

+ Aube : le projet est mixte (inter-associatif), une association s'est opposée
+ Finistère : aucun usager associé, SIAO urgence : gestionnaire le 115, le SIAO insertion sera divisé en trois territoires
+ Marne : les personnes accueillies ont été consultées, la question de leur participation à la commission d'orientation se pose quant à la représentation Le CCPA est associé dans le cadre du comité de suivi mais personne n'a été invité pour la réalisation du projet final.

LE PROCHAIN CCPA AURA LIEU LE JEUDI 27 JANVIER 2010

Propositions de points à mettre à l'ordre du jour :

- la régionalisation du CCPA
- le bilan du CCPA 2010
- élection des nouveaux représentants
- participation des personnes à d'autres instances : commission d'attribution des logements sociaux, présence aux Conseils d'Administration des fédérations -- formation à la participation des représentants CCPA, aide à la prise de parole et de note
- travail sur le droit à la vie privée et la citoyenneté